

Les cotisations



Afin de tenir compte de la réalité économique du moment, nous avons décidé de passer le montant du hike à 25€. Celui-ci était plafonné à 20€ depuis de nombreuses années mais il n'est malheureusement plus réaliste. Pour rappel, le montant des hikes couvre la location pour le w-e, la nourriture, le transport et d'éventuelles activités. Le reste des frais reste inchangé.

Les **nouveaux montants** sont donc les suivants :

- 155 € pour le premier enfant (animé) ;
- 145 € pour les autres enfants (animés) d'une même famille ;
- 70 € pour les chefs ;
- 45 € pour la Route et les chefs d'Unité.

***Exemple** : Nous avons 4 enfants (un chef et 3 animés). Notre cotisation s'élève à 515 EUR (70 EUR pour le chef, 155 EUR pour le premier animé et 2 x 145 EUR pour les autres animés).*

Les cotisations doivent être payées sur le compte **BE23 0682 1468 6891** de l'Unité, en veillant à indiquer « Cotisation » ainsi que la section et le nom/prénom de votre (vos) enfant(s) en communication.

Nous vous proposons **2 modalités de paiement** :

- (a) Paiement du montant total de la cotisation en une seule fois pour le samedi 15 octobre 2022.
- (b) Paiement en 2 versements : un premier versement d'un montant de 80 €/enfant à effectuer pour le 15 octobre 2022 et un second versement du solde de la cotisation pour le dimanche 15 janvier 2023. Veuillez indiquer en communication : « paiement 1ère tranche [section] et [nom/prénom de l'enfant] » et « paiement 2ème tranche [section] et [nom/prénom de l'enfant] ».

Notez que l'unité et les fédérations scouts et guides ont des fonds spéciaux à la disposition des familles qui sont confrontées à des difficultés financières. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions en toute discrétion. Pour cela, n'hésitez pas à contacter un membre du staff d'unité (les coordonnées se trouvent sur le site Internet)

Il est impératif que les cotisations soient payées pour le 15 octobre, sauf accord avec le staff d'unité. Après trois réunions, les fédérations n'assurent plus les animés, nous ne pourrions donc plus accepter votre (vos) enfant(s) après le 15 octobre si le paiement de la cotisation n'a pas été effectué.

Nous comptons sur vous !

Qu'englobe une cotisation standard de 155 € ?

Montant	Objet	Bénéficiaire
49,25 EUR	Frais administratifs, publication des revues, assurances, etc.	Les fédérations
20 EUR	Activités diverses (piscine, musées, petit matériel, etc.)	La section
50 EUR	Deux hikes	La section
9,75 EUR	Frais administratifs, entretien et achat de matériel	L'unité
5 EUR	Financement de la formation des chefs	L'unité
1 EUR	Participation au financement de la cotisation des chefs	L'unité
20 EUR	Rétrocession à l'ASBL pour l'entretien des bâtiments	L'ASBL

Les cotisations couvrent toutes les activités des sept sections pour toute l'année sauf : (a) les camps, (b) les frais de repas des horizons.